



59

NORD PAS-DE-CALAIS

62

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

CONGRÈS D'ARRAS

6 décembre 2019

PROJET DE RÉOLUTION

INTRODUCTION

Ce projet de résolution s'inscrit dans un contexte où la représentativité syndicale est remise en cause par certains groupes de concitoyens et collègues qui s'associent pour protester, remise en cause également par le pouvoir politique qui a pensé un long temps qu'il pourrait discuter directement avec les citoyens sans passer par leurs représentants. La méthode gouvernementale semble évoluer vers davantage de dialogue avec les organisations syndicales. C'est la parole démocratique qui est en jeu.

Cette remise en cause est accentuée par le fait que les réformes (loi École de la confiance, lycées, régions académiques, fonction publique) sont mises en œuvre sans prise en compte des nombreux désaccords et protestations. Le pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur diminue et parfois fortement pour certaines catégories professionnelles. La précarité des personnels contractuels est toujours d'actualité.

Le Sgen-CFDT 59/62 doit renforcer la visibilité de ses revendications et de l'impact de ses actions ainsi que sa proximité auprès de ses adhérents et des personnels éloignés du syndicalisme. L'action syndicale se réalise au plus près des personnels dans leur quotidien professionnel. C'est une action de tous les instants qui fait évoluer petit à petit les situations individuelles, les collectifs de travail ... dans le cadre d'un dialogue.

1 DÉFENDRE LES PERSONNELS ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

1.1 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais continue d'affirmer son attachement au service public d'éducation, d'enseignement et de recherche et aux valeurs de l'école Républicaine. Les politiques éducatives menées par l'État ne sont cependant pas toujours en adéquation avec notre vision d'un système scolaire juste et équitable : un système qui donne à tous les agents les moyens de travailler et à tous les élèves et étudiants les moyens de réussir.

1.2 Promouvoir un dialogue social qui prenne en compte les réalités professionnelles des personnels

1.2.1 Un vrai dialogue social, à tous les niveaux, depuis le rectorat jusque dans les établissements, les écoles et les services, doit permettre la prise en compte des réalités professionnelles des personnels dans leur travail quotidien afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

1.2.2 Dans le cadre de la loi de modernisation de la Fonction Publique, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais continuera à réclamer un dialogue social avec l'organisation de groupes de travail aboutissant à de réelles négociations et non à de simples réunions d'information.

1.2.3 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais s'engage à demander régulièrement des audiences pour pallier le déficit de dialogue social et l'absence de siège dans certaines instances.

1.2.4 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais s'engage à former et à accompagner les militant·es et adhérent·es à la construction du dialogue social sur leur lieu de travail. En effet, certaines problématiques comme l'organisation du travail doivent être discutées et négociées dans le cadre d'un dialogue social de proximité.

1.2.5 Le dialogue social ne peut se réaliser qu'à partir d'informations concrètes et de propositions ; son efficience nécessite la transmission des informations de terrain au syndicat par ses adhérent·es et militant·es et la transmission des informations académiques ou syndicales aux adhérent·es et militant·es par le syndicat.

1.2.6 La communication entre adhérent·es et syndicat doit être mutuelle pour mener à bien le dialogue social à tous les niveaux.

1.3 Défendre la qualité de vie au travail

1.3.1 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais demande que les obligations légales de moyens et de résultats en matière de santé au travail soient respectées. Les préconisations des CHS-CT doivent être publiées, communiquées largement pour en faciliter l'accès à tous. Elles doivent être réellement prises en compte et appliquées sur les lieux de travail, ce que les représentant·es des personnels du Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais rappelleront systématiquement dans les instances et audiences.

1.3.2 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais revendique une gestion humaine, réelle et réactive, des conflits locaux sans en occulter aucune dimension. Les militant·es du syndicat veilleront à la prise en compte sérieuse des tensions et souffrances au travail exprimées par les personnels et à un traitement rapide et efficace de ces situations.

1.3.3 Le dialogue et la médiation doivent prévaloir dans la recherche de solutions effectives pour revenir à des relations humaines apaisées dans le respect des uns et des autres. Dans ce cadre, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais propose la mise en place d'espaces de dialogue ou de supervision lorsque la situation le requiert.

1.3.4 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais réclame un soutien et un protocole réel pour les personnels et les équipes qui se trouvent en situation complexe ou en souffrance avec des élèves ayant des troubles du comportement sévères. Le vade-mecum annoncé et les préconisations des CHS-CT doivent s'appliquer pour la protection morale et physique des personnels.

Article mis au débat :

Ajouter : [...] protocole réel pour les personnels **des établissements scolaires** [...]

1.3.5 La relation directe de proximité avec les lieux de travail est nécessaire au syndicat pour être informé de ces situations, accompagner les adhérent·es, et alerter l'administration en cas de besoin. Des militant·es formé·es et identifié·es sont les relais du syndicat académique sur le terrain.

1.3.6 Devant l'accumulation de réformes, de nouveaux dispositifs et d'injonctions venant de toutes parts dans le scolaire comme dans le supérieur (PIAL, cités éducatives, ...), il est nécessaire de prendre en compte la surcharge cognitive, la multiplication des missions et la dégradation de la qualité de vie au travail qu'elles génèrent. Certains personnels peuvent en perdre de vue l'essence de leur métier ou le sens de leurs missions.

1.3.7 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais revendique des temps d'appropriation, de concertation, de coordination et de régulation pour mettre en œuvre les évolutions.

1.3.8 Pour le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais, il est nécessaire que l'organisation du travail fasse l'objet de discussions et le cas échéant de négociations pour prendre conscience de la charge réelle de travail. Entre travail prescrit et travail réel, visible et invisible, il y a souvent un déséquilibre en défaveur des personnels qui doivent faire face à une intensification du travail.

1.3.9 La reconnaissance du travail accompli ne se limite pas à une réponse indemnitaire mais nécessite une reconnaissance humaine. Les relations hiérarchiques doivent être basées sur une confiance réciproque et ne pas occulter la dimension humaine.

1.3.10 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais revendique également une politique d'emploi correspondant au volume d'activité réel et basé sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il faut qu'il y ait adéquation entre la redéfinition des missions et l'évolution des moyens.

1.3.11 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais réclame une évolution de l'enveloppe budgétaire allouée au défraiement des personnels dans l'exercice de leurs missions. Nous revendiquons également une modernisation et simplification des procédures qui réduiront les délais de remboursement.

1.4 Veiller au respect des égalités professionnelles

1.4.1 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais réclame l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action académique « Égalité professionnelle » fixé par l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018.

1.4.2 Les représentant·es du Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais continueront à veiller au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement, égalité garantie par l'accord du 30 novembre 2018. Ces données doivent apparaître clairement dans le bilan social.

1.4.3 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais réclame une égalité de traitement entre les différentes catégories de contractuels.

1.4.4 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais réclame le respect de l'accord PPCR permettant à chaque agent de faire sa carrière sur au moins 2 grades de façon automatique. Les représentant·es du Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais continueront à réclamer un regard particulier sur la situation des personnels proches de la retraite.

1.5 Soutenir la formation et la mobilité professionnelles

1.5.1 La formation professionnelle est un outil essentiel pour la qualité du service public d'éducation, d'enseignement et de recherche et pour la montée en compétences des personnels.

1.5.2 La formation est un droit : le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais veillera à ce qu'il soit respecté, tout refus devant être justifié par l'employeur.

1.5.3 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais réclame un accès simplifié au compte personnel de formation (CPF). Cela doit passer par une information claire, régulière et anticipée.

1.5.4 Syndicat général, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais revendique la généralisation des formations inter-catégorielles, y compris avec les AESH et personnels d'encadrement. Ce sont des vecteurs essentiels pour la création et la stabilisation d'une culture professionnelle commune.

1.5.5 La mobilité professionnelle doit être facilitée, notamment avec un pôle mobilité carrière efficient, l'accès à des bilans de compétences gratuits et un accompagnement réel. Il s'agit de pouvoir accompagner et valoriser les projets de mobilité volontaire.

1.6 Travailler en intersyndicale CFDT

1.6.1 La fusion des régions Nord Pas-de Calais et Picardie a donné naissance à la région des Hauts de France. Après l'annonce de la fusion des académies, le ministère a décidé d'y renoncer tout en créant des régions académiques et en maintenant les différentes académies. Ainsi l'académie de Lille et l'académie d'Amiens continuent d'exister tout en formant la Région académique Hauts de France. Cela implique une restructuration des services académiques avec la création de trois grands départements¹ dans lesquels les personnels travailleront tantôt pour leur académie, tantôt pour la région académique.

1.6.2 L'organisation du travail devra faire l'objet d'une réflexion et d'une attention particulières pour tous les personnels. Sur ce point, le Sgen-CFDT Nord Pas-de Calais devra travailler avec le Sgen-CFDT Picardie pour construire des revendications et une action syndicale communes.

1.6.3 La coopération intersyndicale des personnels de direction des Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais et Picardie doit se poursuivre ; elle permet une action syndicale forte auprès des personnels de direction des deux académies.

1 Département de l'enseignement supérieur, recherche et innovation ; Département de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion ; Département des politiques éducatives régionales et de l'évaluation.

1.6.4 Cette coopération doit aussi servir de modèle pour un travail commun autour des dossiers ayant pour périmètre la région académique.

1.6.5 Au niveau de l'enseignement supérieur, le rapprochement des 3 universités Artois, ULCO et Jules Verne² est à prendre en compte dans les échanges intersyndicaux.

1.6.6 Le travail avec les syndicats de la CFDT doit aussi pouvoir se penser au-delà de nos champs professionnels, syndicats qui partagent avec nous des réalités professionnelles (SEP-CFDT 59/62, enseignement privé) et des lieux de travail, en particulier interco et communaux.

2 UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE POUR TOUTES ET TOUS

2.1 Comblent les inégalités sociales, relancer l'ascenseur social et accompagner réellement les élèves et les étudiants en grande difficulté.

2.1.1 En lien avec le rapport du CESER sur le décrochage scolaire dans les Hauts de France³, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais revendique les moyens nécessaires pour faire progresser et réussir les élèves : moyens d'enseignement, moyens d'encadrement et de vie scolaire, moyens pour le service médical et social particulièrement sollicité en éducation prioritaire.

2.1.2 Permettre à tous les élèves de progresser et de réussir en préservant une bonne qualité de vie au travail des personnels nécessite une répartition adaptée et concertée des moyens, y compris pour les écoles orphelines et les lycées.

2.1.3 Face à la politique régionale de l'orientation adéquationniste qui souhaite développer l'apprentissage en négligeant les formations générales, technologiques et professionnelles, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais reste favorable à l'apprentissage en tant qu'alternative à l'enseignement professionnel. Cependant, cette voie de qualification ne doit pas devenir exclusive : il faut garantir l'accès aux qualifications suivant les deux voies possibles et préserver des passerelles entre les deux.

2.1.4 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais revendique une politique d'orientation au service de l'émancipation des jeunes tout en veillant à un équilibre entre leur projet et les réalités des bassins d'emplois.

2.1.5 Le Sgen-CDFT Nord Pas-de-Calais défend un enseignement supérieur ouvert à tous, qui prévoit la mise à disposition pour tous des moyens de la réussite.

2 Université d'Artois ; Université du Littoral Côte d'Opale ; Université Jules Verne d'Amiens.

3 Rapport « décrochage scolaire » de juillet 2017, voir notamment le chapitre 2 avec la carte des secteurs les plus à risque d'échec scolaire

2.2 Développer et renforcer l'école inclusive

2.2.1 Pour le Sgen-CFDT, l'école inclusive est un principe fondamental qui ne saurait être remis en cause. Au contraire, elle doit être renforcée et bénéficier des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

2.2.2 L'école inclusive doit se construire collectivement avec des personnels formés localement, en nombre suffisant, motivés et investis.

2.2.3 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais revendique des formations en équipe, des temps de concertation et de construction de l'école inclusive, des temps d'accompagnement des personnels, la mise en cohérence des différents partenaires (Éducation Nationale, les collectivités, les associations, l'Agence Régionale de Santé ...).

2.2.4 Pour permettre une inclusion juste, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais demande des moyens humains et financiers, du temps, de la reconnaissance et des modalités qui motivent les pratiques inclusives.

2.3 Mobiliser autour de l'action syndicale

2.3.1 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais doit mobiliser davantage la réflexion des adhérents sur le contenu et les modalités des réformes qui se mettent en place.

2.3.2 A partir de cette réflexion collective, le syndicat pourra faire une synthèse constructive des échanges pour mettre en œuvre une communication et des actions, académiques ou locales selon les réalités.

2.3.3 Pour ce faire, nous devons informer nos adhérent·es, présenter la part entre la marge de négociation nationale, académique et locale.

2.3.4 En cette période où la grève a montré ses limites, il est important de trouver de nouvelles modalités d'actions, en restant dans un cadre légal. Cette réflexion sera menée dans tous les collectifs du syndicat : adhérent·es, conseil syndical, secteurs professionnels, etc.

2.3.5 L'action syndicale se déroule aussi dans les instances et les audiences. Les représentant·es du Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais veilleront à ce que les réformes décidées au niveau ministériel soient déclinées à la fois en conformité avec le cadre national, et avec une prise en compte réelle des particularités académiques et des réalités professionnelles.

2.4 Favoriser l'autonomie collective

2.4.1 Le Sgen-CFDT est fondamentalement attaché à la démocratie. Celle-ci se décline par l'autonomie des établissements et le fonctionnement de leurs instances.

2.4.2 L'autonomie d'un établissement se concrétise par des décisions d'équipes et non d'une seule personne. Les différents Conseils (Conseil d'école, Conseil Pédagogique, Conseil d'Administration,) sont des lieux privilégiés de concertation et de construction commune des choix et décisions.

2.4.3 La liberté pédagogique est une façon de s'inscrire individuellement dans des objectifs partagés ; elle doit rester une expression au sein d'un fonctionnement collectif autour de pratiques et valeurs communes au profit de la réussite des élèves.

3 AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

3.1 Le Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais est un syndicat général dans lequel nous sommes appelés à œuvrer dans un travail militant plus collectif, plus structuré et plus efficace.

3.2 Nous devons rendre beaucoup plus lisible l'organisation du syndicat en communiquant aux adhérents :

- les référents ou porteurs de dossiers à l'intérieur du syndicat ;
- les personnes ressources du syndicat ou les contacts par secteur ;
- les permanences organisées tout au long de l'année ;
- les actions menées ou envisagées ;
- ...

3.3 Partager le pouvoir pour mieux agir

3.3.1 Pour partager le pouvoir tout en coopérant, il faut permettre l'expression et la participation des adhérent·es à la construction de la politique du syndicat.

3.3.2 Pour permettre l'expression et la participation de tous les adhérent·es, nous devons mettre en œuvre une stratégie incitative sur l'engagement et l'implication des adhérent·es tout au long de leur carrière.

3.3.3 Pour accroître le droit d'expression, nous devons :

- généraliser les espaces d'expression des adhérent·es pour intervenir sur les transformations de leur travail, de la société, mais aussi pour évaluer la politique du syndicat avec un droit d'interpellation du Conseil syndical ;
- impliquer davantage les adhérent·es dans les décisions concernant l'action syndicale (action locale, réunion d'information syndicale, manifestation, grève ...).
- mieux inscrire le Conseil Syndical dans le processus d'élaboration de la politique du syndicat, en lien avec la politique fédérale.
- Redynamiser les secteurs géographiques.

3.3.4 Pour partager le pouvoir, il faut impliquer des adhérent·es dans les instances du syndicat (Conseil syndical, Commissions des vérificateurs aux comptes, Commission Finances, ...).

3.3.5 Les Commissions des Secteurs Professionnels sont l'occasion d'échanges, de prises de parole, d'écoute des adhérent·es et doivent favoriser l'émergence de nouvelles militantes et nouveaux militants.

3.4 Développer la formation syndicale

3.4.1 Le Sgen-CFDT Nord Pas-de- Calais est un syndicat qui forme et accompagne ses militant·es et ses adhérent.es.

3.4.2 Les formations doivent répondre à plusieurs niveaux d'objectifs : faire évoluer les pratiques militantes, permettre le renouvellement militant, susciter de nouvelles adhésions, construire ou renforcer les compétences et/ou les connaissances des adhérent·es et des militant·es.

3.4.3 Pour resserrer le lien entre adhérent·es et syndicat, un objectif de 10 % des adhérent·es doit avoir suivi la formation « Mieux Connaître mon Syndicat » d'ici 2023.

3.4.4 Certaines formations doivent être délocalisées autant que possible pour être au plus près des adhérent·es. Pour cela, nous devons nous appuyer sur des militant·es ou adhérent·es identifié·es et les organiser sur leur lieu de travail.

3.4.5 Le syndicat doit continuer à outiller les militant·es pour leur permettre d'aller sur le terrain en confiance afin d'accompagner les adhérent·es et les inciter à participer aux actions du syndicat (RIS/HMIS, formations, CSP...).

3.4.6 La construction du plan de formation s'appuie sur les moyens humains disponibles et sur le croisement des besoins des militant·es et ceux du syndicat. Un recueil des besoins individuels sera effectué en amont pour les prendre en compte dans les propositions de formations.

3.4.7 Les formations sont structurées et formalisées dans un Plan de Formation par année civile. Elles sont définies d'abord par le lien entre le public ciblé et le syndicat :

- des formations pour les militant·es désigné·es ou volontaires, avec en objectif l'acquisition ou le renforcement de compétences militantes, voire le renouvellement militant en ouvrant à des adhérent·es souhaitant s'impliquer. Chaque déchargé·e doit participer au moins à une formation par an.
- des formations pour les adhérent·es, uniquement volontaires, destinées à renforcer le lien entre les adhérent·es et le syndicat en répondant à des besoins professionnels et en rendant lisibles et explicites les champs de compétences du syndicat et son organisation.
- des formations ouvertes à tous, uniquement pour public volontaire, dont l'objectif est la visibilité du syndicat, de son action, et son développement.

3.4.8 L'importance de maintenir et renforcer le lien entre le syndicat et la fédération, ainsi qu'entre le syndicat et l'interpro (URI) nous amène à porter une attention particulière aux propositions fédérales, centralisées ou délocalisées, pour inscrire tout·e militant·e à des actions de formation pertinentes.

3.5 Se développer

3.5.1 La CFDT et le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais ont fait le choix d'un syndicalisme d'adhérents. Notre organisation tire sa force de son nombre d'adhérent·es et doit donc se donner les moyens de fédérer un maximum de personnels.

3.5.2 « Le syndicalisme est mortel »⁴. Se développer est donc vital. Augmenter notre nombre d'adhérent·es dans tous les corps nous permettra d'augmenter notre nombre de voix aux prochaines élections professionnelles de 2022.

3.5.3 Se fixer l'objectif +2,5 % d'adhérents tous les ans.

3.5.3.1 Nos chiffres de développement sur les deux derniers mandats ne sont pas à la hauteur de nos ambitions. Depuis longtemps, nous constatons que la syndicalisation doit être relancée.

3.5.3.2 Ces dernières années, beaucoup de moyens et d'outils mis en place commencent à produire leurs effets. La baisse du nombre d'adhérent·es a été stoppée en 2018 (+1,1%), première année en augmentation depuis 2013.

3.5.3.3 Pour cela, il nous faut un cap, un objectif ambitieux, réaliste et mobilisateur. Au Congrès CFDT de Rennes en juin 2018, nous nous sommes donnés comme objectif d'augmenter notre nombre d'adhérent·es de +10 % d'ici 2022.

4 Citation de Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, lors du Congrès de Rennes, 6 juin 2018.

3.5.3.4 Pour participer à l'effort collectif de la CFDT, nous devons donc nous fixer comme objectif d'augmenter notre nombre d'adhérent·es de +2,5 % tous les ans.

3.5.3.5 Atteindre cet objectif ne peut pas reposer uniquement sur les adhésions à réaliser. Nous devons travailler bien davantage à la fidélisation de nos adhérent·es.

3.5.4 Se donner les moyens d'atteindre l'objectif

3.5.4.1 En lien avec la politique fédérale de développement, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais définit comme priorités de développement les entrants dans le métier et les néotitulaires, les contractuels, les BIATSS de l'ESR et les gros collectifs (section et collectif de travail à haut potentiel de développement).

3.5.4.2 Pour y parvenir, il faut poursuivre et renforcer la dynamique de développement : HIS, visite d'établissements, accompagnement des collègues en faisant la distinction entre un adhérent et un non-adhérent ...

Article mis au débat :

Retirer de cet article : [...] en faisant la distinction entre un adhérent et un non-adhérent [...]

3.5.4.3 Pour développer les HIS sur l'ensemble de l'académie, nous portons l'ambition que chaque militant·e déchargé·e anime 6h d'HIS sur l'année scolaire. Chaque HIS est menée autant que possible par un binôme. Pour que les militants soient en mesure d'animer ces HIS, le syndicat poursuit la mise en œuvre d'une politique de formation adaptée.

3.5.4.4 Notre visibilité sur le terrain doit être bien plus forte que ces dernières années. La présence ou le passage de militant·es identifié·es dans les écoles, établissements, universités, services où il y a des adhérents permet cette visibilité et renforce la fidélisation.

3.5.4.5 Un des objectifs prioritaires du syndicat est d'augmenter significativement notre nombre de voix, tant dans le Pas de Calais que dans le Nord, aux prochaines élections professionnelles afin de pouvoir peser dans le CSA et ses commissions (CHSCT, ...). A cette fin, nous devons absolument augmenter notre nombre d'adhérents dans tous les corps avec une vigilance particulière pour le Pas-de-Calais avec une priorité second degré.

3.5.4.6 Il nous faut remailler le territoire en mettant à jour les correspondants d'établissement dans le 2° et en impliquant les adhérent·es du 1° en créant des correspondants d'école ou de circonscription.

3.5.4.7 En ce qui concerne les priorités de développement « entrants dans le métier » et contractuels, viviers d'adhérents potentiels et de revendications fortes, des pôles spécifiques ont été créés autour de référents des secteurs professionnels concernés. Ces pôles ont pour objectif de construire et de synthétiser les besoins et revendications, de mettre en place un plan de travail et de développer notre présence syndicale auprès des personnels.

3.5.4.8 Pour fidéliser nos adhérent·es, nous devons être un syndicat de proximité :

- apporter des réponses aux questions, demandes d'aide de nos adhérent·es dans les 72 heures, conformément à la charte de Réponse à la Carte ;
- assurer une défense réactive et efficace des adhérent·es ;
- contacter TOUS les adhérent·es chaque année au moins 1 fois directement (téléphone ou rencontre) ;
- rendre visible par tous les moyens les militant·es du Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais avec leurs coordonnées ;

- renforcer les permanences tous corps confondus tant au 145 rue des Stations à Lille que sur le territoire (antennes locales CFDT) ;
- donner une information régulière et spécifique.